



Devenez
acteur
de la
solidarité

Gestionnaire conseil ARIPA

L'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires accompagne les parents séparés dans la gestion de leur pension alimentaire : aide à la fixation, versement de la pension et de l'allocation de soutien familial (ASF), recouvrement des impayés mais aussi informations, conseils et orientations. Vous êtes un acteur indispensable pour assurer ce service aux usagers.

Vos missions

Au quotidien, vous analysez et traitez les demandes relatives aux pensions alimentaires: fixation, intermédiation financière, ASF et aide au recouvrement. Selon les situations rencontrées, vous déterminez si le parent peut bénéficier d'autres prestations et l'orientez vers les services adaptés.

Pour l'intérêt de l'enfant, vous accompagnez les deux parents dans le versement de la pension alimentaire et le recouvrement des impayés, le cas échéant. Ainsi, vous disposez d'un bon sens du relationnel et de compétences en matière de gestion des situations difficiles. Vous pouvez également être amené à travailler avec les partenaires judiciaires et sociaux.

Évolutions et carrière

Vous pouvez accéder à ce poste en interne, depuis un poste de conseiller service à l'utilisateur, de gestionnaire conseil allocataire, ou en externe, car vous bénéficierez d'une formation lors de votre prise de poste.

Selon vos appétences, vous pouvez évoluer vers un poste d'expertise ou de manager au sein du service Aripa, d'un autre service ou dans un autre organisme de la Sécurité sociale

Consultez nos offres
d'emploi sur
www.caf.fr/lacafrecrute



La société évolue et de nombreux parents vivent une situation de monoparentalité, liée parfois à des difficultés sociales et économiques. Cela m'a motivé à rejoindre le service public des pensions alimentaires. Au quotidien, il y a une réelle diversité des missions, de la réglementation à l'accompagnement des parents. Aucune monotonie et un vrai sentiment d'utilité ! »

Anais, Caf du Nord

Votre profil

- Soutien
- Sens relationnel
- Accompagnement
- Législation
- Rigueur
- Conseil